



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 12 février 2009

Compte rendu affiché le : 19 février 2009

Date de la convocation : 2 février 2009

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 22

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

Présents : 22

Votants : 22

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Lornage F

CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Berthet C(2), Bruyas JF

SIAHL: Mrs Bouchut R, Bruyas J M, Moralès P, Villard P, Lhopital J L

SEM : Guyot P

Autres communes :Mrs Reynard R, Piot M, Blanchard B, Bouchut O, Villemagne G, Pallandre A, Mmes
Toinon J, Grange M,

Secrétaire de séance : Mr Bruyas JM

Excusés : Mr Vincent G, Mme Larue MF

N° 179 bis - Objet : Débat d'orientation budgétaire

Préambule :

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Le service public d'assainissement non collectif fait l'objet d'un budget à part.

Bassin de la Coise et du Furan

En 2009, le deuxième contrat de rivière pour la Coise sera signé.

Les actions inscrites au deuxième contrat pourront démarrer.

Parallèlement les travaux sur le Furan pourront continuer sur la base du plan de gestion.

Dépenses de fonctionnement pour 2009

1. Charges à caractère général

- Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du personnel du SIMA Coise Furan : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto représentent une dépense d'environ **160 000 €**.

2. Charges concernant l'équipe environnement

- Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'équipe environnement représentent une dépense de **162 000 euros**.

3. Charges concernant les études

Le SIMA est maître d'ouvrage des diagnostics agricoles. Pour 2009, une somme de **48 000 € TTC** est prévue. Cette opération est financée à hauteur d'environ 75% de la part de la Région RA, de l'Ag LB et du CG 42, ce qui représente une somme de 36 000 €.

Le SIMA inscrit également une étude hydraulique sur l'Anzieux pour un coût estimatif de **20 000 € TTC**. Cette étude est inscrite au deuxième contrat de rivière.

4. Actions de communication et de sensibilisation

Pour 2009, il est prévu la réalisation d'un journal de la Coise, de la création du site internet. Ces deux actions sont estimées à **17 000 €**

Le coût total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2009 s'élève à environ 407 000 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviendront :

- ❖ Pour les dépenses liées aux trois postes : chargé de missions, technicienne rivière et animatrice phyto, les aides financières de l'Agence de l'eau L B et de la Région RA pour une somme approximative de 108 000 €.

Le coût résiduel sera réparti entre toutes les structures adhérentes suivant les statuts du SIMA COISE qui ont été modifiés en juin 2006.

- ❖ D'un versement du budget du SPANC pour les dépenses concernant la mise à disposition d'Yves PIOT comme directeur du SPANC
- ❖ Pour l'équipe environnement les recettes proviennent du CG 42 et de l'Agence de l'eau LB pour les travaux d'entretien des cours d'eau et du CNASEA pour les emplois aidés.
Le coût résiduel sera supporté par la CCPSG, la CCFL et SEM au prorata du temps passé sur chaque structures.

Dépenses d'investissement pour 2009

a- Travaux de restauration des cours d'eau (berges et seuils) sur le bassin de la Coise et du Furan : travaux post crue

- Bassin versant de la Coise 130 000 € qui se répartissent de la façon suivante :
 - o Territoire de la CCPSG = 25 000 € Coût résiduel : 7 500 €
 - o Territoire de la CCFL = 48 000 € Coût résiduel : 14 000 €
 - o Territoire du SIAHL = 54 500 € Coût résiduel : 31 000 €
- Bassin versant du Furan 86 000 €.
 - Territoire de la CCPSG = 86 000 € Coût résiduel : 30 000 €

b- Travaux de restauration des cours d'eau (berges et seuils) sur le bassin de la Coise et du Furan : travaux plan de gestion.

- Travaux sur le bassin de la Coise : 20 000 €
- Travaux sur le bassin versant du Furan : 100 000 €

c- Acquisition de matériel : tronçonneuse, groupe électrogène, broyeur ...10 000 €

Le coût relatif à l'amortissement de ce matériel (nécessaire au fonctionnement de l'équipe environnement) sera à la charge des structures ayant pris la compétence entretien des cours d'eau ou des sentiers.

d- Acquisition de matériel informatique + divers : 2 500 €

Recettes d'investissement pour 2009

Les recettes d'investissement proviennent des aides financières de la Région R A, du CG42, de l'Agence LB. Les participations des EPCI sont inscrites en recette de fonctionnement.

Les autres recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 13 février 2009
Le Président
Jean Yves Charbonnier